CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a visé, en date du 26 Novembre 2020 et sous la référence N° VI/EM/025/2020, le prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons du Crédit Agricole du Maroc (CAM) pour un plafond de 200 000 000 MAD.

Le prospectus visé par l'AMMC est composé :

- Du document de référence du CAM relatif à l'exercice 2019 et au premier semestre 2020, enregistré par l'AMMC le 05 novembre 2020 sous la référence N° EN/EM/022/2020 ;
- De la note d'opération relative à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons du Crédit Agricole du Maroc (CAM).

Le prospectus visé sera remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande.

Il est également disponible, à tout moment, dans les lieux suivants :

- Au siège social du Crédit Agricole du Maroc :
  Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (05.37.21.71.88) ;
- Au siège social d'HOLDAGRO :
  33 Avenue ATLAS AGDAL – Rabat (05.37.26.92.79) ;
- Au siège social de Capital Trust Finance et Capital Trust Securities :
  50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50) ;
- Au siège social de Valoris Corporate Finance et de Valoris Securities :
  355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60) ;
- Sur le site internet de l'AMMC www.ammc.ma ;
- Sur le site internet du CAM www.creditagricole.ma.

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site internet du CAM : https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site internet du Crédit Agricole du Maroc :
https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications